



Le nouvel APB « garantit une place » dans le cursus demandé, mais « pas forcément à l'endroit souhaité » (Blanquer)

Le nouvel APB « garantit une place » dans le cursus demandé, mais « pas forcément à l'endroit souhaité » (Blanquer) : Le ministre de l'Éducation nationale est revenu hier sur la nouvelle plate-forme d'affectation dans l'enseignement supérieur. Frédérique Vidal et Edouard Philippe ont présenté hier le Plan Étudiant, une réforme importante des modalités d'entrée à l'université. La ministre de l'Enseignement supérieur et le Premier ministre ont notamment évoqué la nouvelle plate-forme d'affectation qui devrait remplacer APB en 2018. Le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a apporté hier soir quelques précisions sur ce nouveau système. Une place garantie dans la filière demandée Sur Europe 1, Jean-Michel Blanquer a assuré que le nouveau système garantira à chaque étudiant une place dans le cursus de son choix, « mais pas forcément à l'endroit » qu'il souhaitait. Le ministre a précisé que l'étudiant pouvait se voir proposer une place dans une université située dans la même région que son lieu d'habitation s'il n'y avait plus de place dans celle demandée. « L'idée c'est que chaque élève de terminale de France, qui a eu son baccalauréat, qui est en situation de suivre des études dans l'enseignement supérieur, puisse le faire. Mais qu'il le fasse de façon très informée, c'est à dire que son pourcentage d'échec potentiel soit connu, et que quand il a des difficultés, il puisse être aidé tout au long de son parcours ». L'élève devra en effet présenter dès l'année de terminale ses projets d'orientation à ses enseignants, sur lesquels le conseil de classe donnera un avis lors du deuxième trimestre. Cet avis sera transmis aux universités sollicitées par l'élève, qui pourront alors examiner son dossier en toute connaissance de cause. Une sélection « qui dit clairement son nom » « Ce que nous faisons, c'est que nous rendons ce système plus humain, au sens où [...] ce n'est pas une machine aveuglément qui tire au sort, c'est l'université qui, à l'aide du système d'affectation, va pouvoir vous accepter ou pas. Simplement, il y a une sorte de filet de sécurité, c'est à dire qu'à la fin, chaque élève aura une place, simplement c'est beaucoup plus objectif que précédemment, et chacun est prévenu de ce qui peut lui arriver », a expliqué le ministre. Pour Lilâ Le Bas, présidente de l'Unef, « c'est une sélection qui dit complètement son nom ». « Les présidents d'université pourront trier les dossiers des étudiants et à la fin, ils pourront dire non à certains qu'ils jugent moins aptes à rentrer dans telle ou telle formation, et parce qu'il n'y a plus de place. C'est des jeunes qui ne pourront pas réaliser leur projet d'étude, leur projet d'orientation, leur projet professionnel et qui du coup, ne pourront pas continuer leurs études dans de bonnes conditions. Donc c'est de la sélection », a-t-elle souligné hier